

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRITOIRE NORD PICARDIE



Modification n°2 du PLUih du
Bernavillois

Orientations d'aménagement et de programmation

Vu pour être annexé à la délibération
approuvant la Modification de Droit Commun du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Fait à Doullens,
Le Président,

Dossier 23065912

réalisé par



Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

I. LES OAP SECTORIELLES

I.1 / BEALCOURT



I.1.A DONNÉES CLÉS

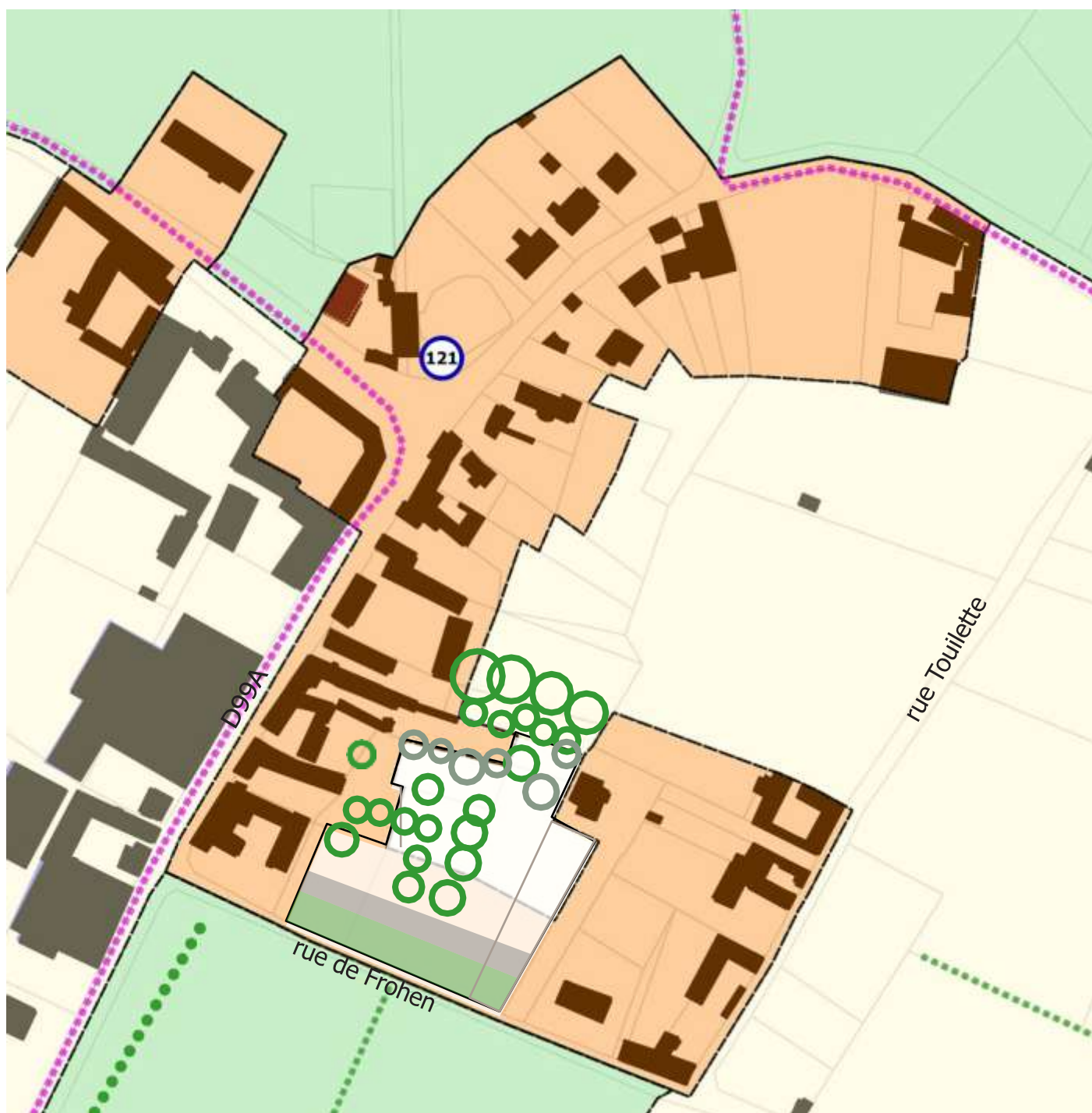
Type de zonage : **UB**

Superficie : **4500m²**

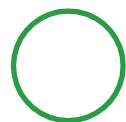
Nombre de logements envisagés : **5 pavillons**

Densité moyenne : **11 log./ha**

I.1.B LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT



ECHELLE 1/2000



S'appuyer sur la trame verger existante et la consolider pour installer les parcelles bâties

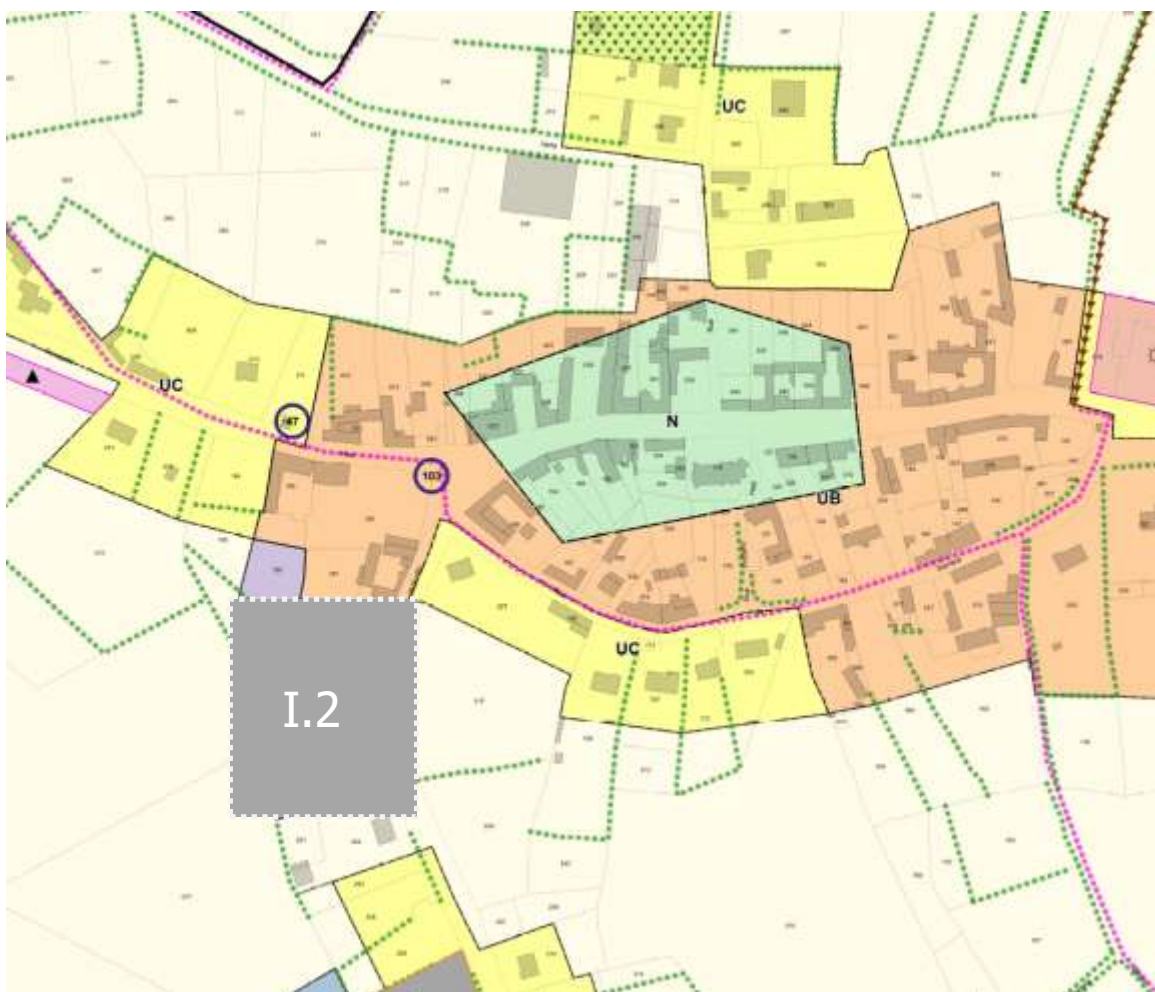


Préserver la haie existante



Prévoir un alignement des façades

I.2/ BEAUMETZ



I.2.A DONNÉES CLÉS

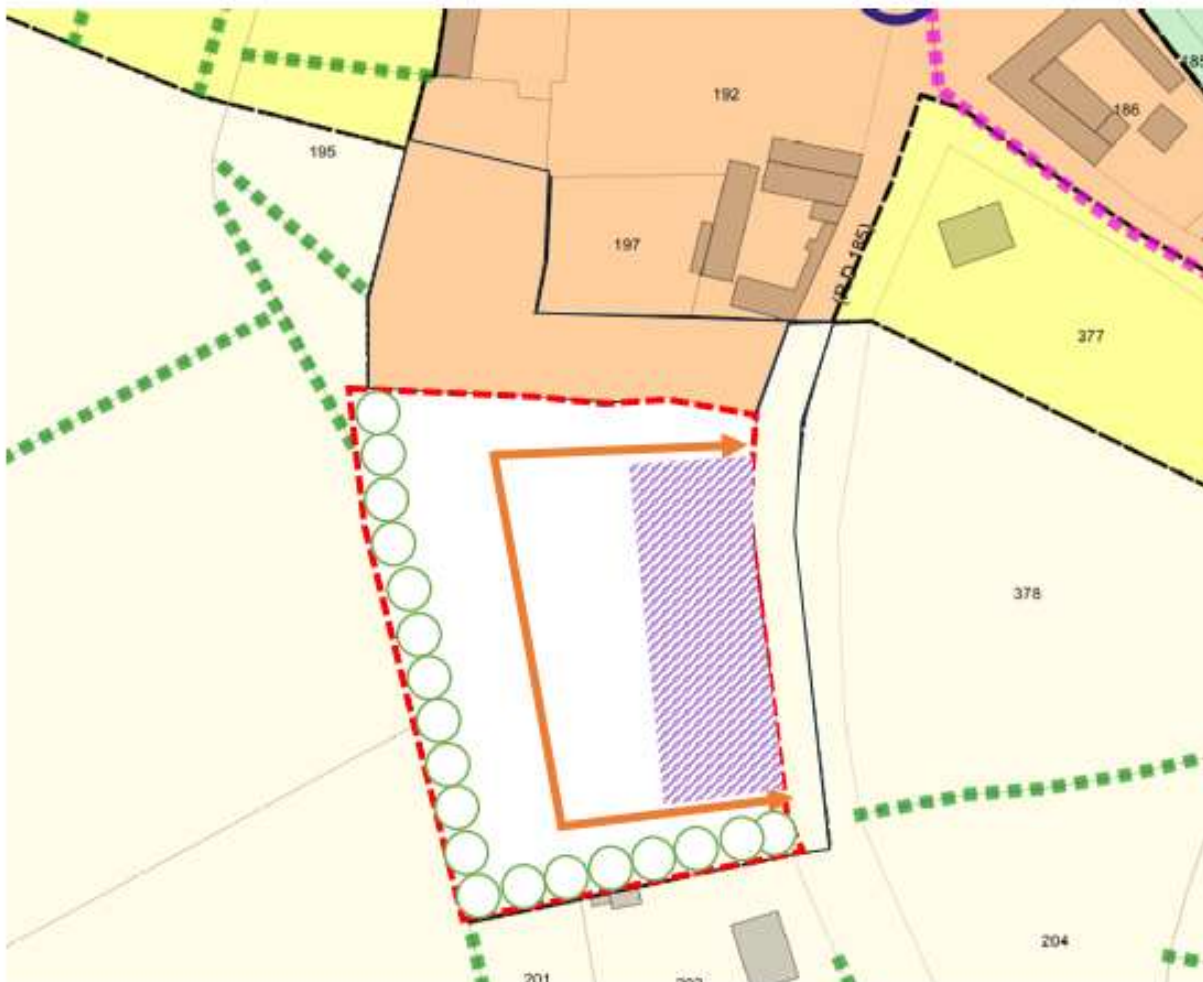
Type de zonage : **UB**

Superficie : **5 420 m²**

Nombre de logements envisagés : **entre 15 et 20 logements**

Densité moyenne : **Entre 27 et 36 log./ha**

I.2.B LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT



Voiries et accès à créer



Haies à préserver ou planter



Constructions en front à rue à prévoir

I.3 BERNEUIL



I.3.A DONNÉES CLÉS

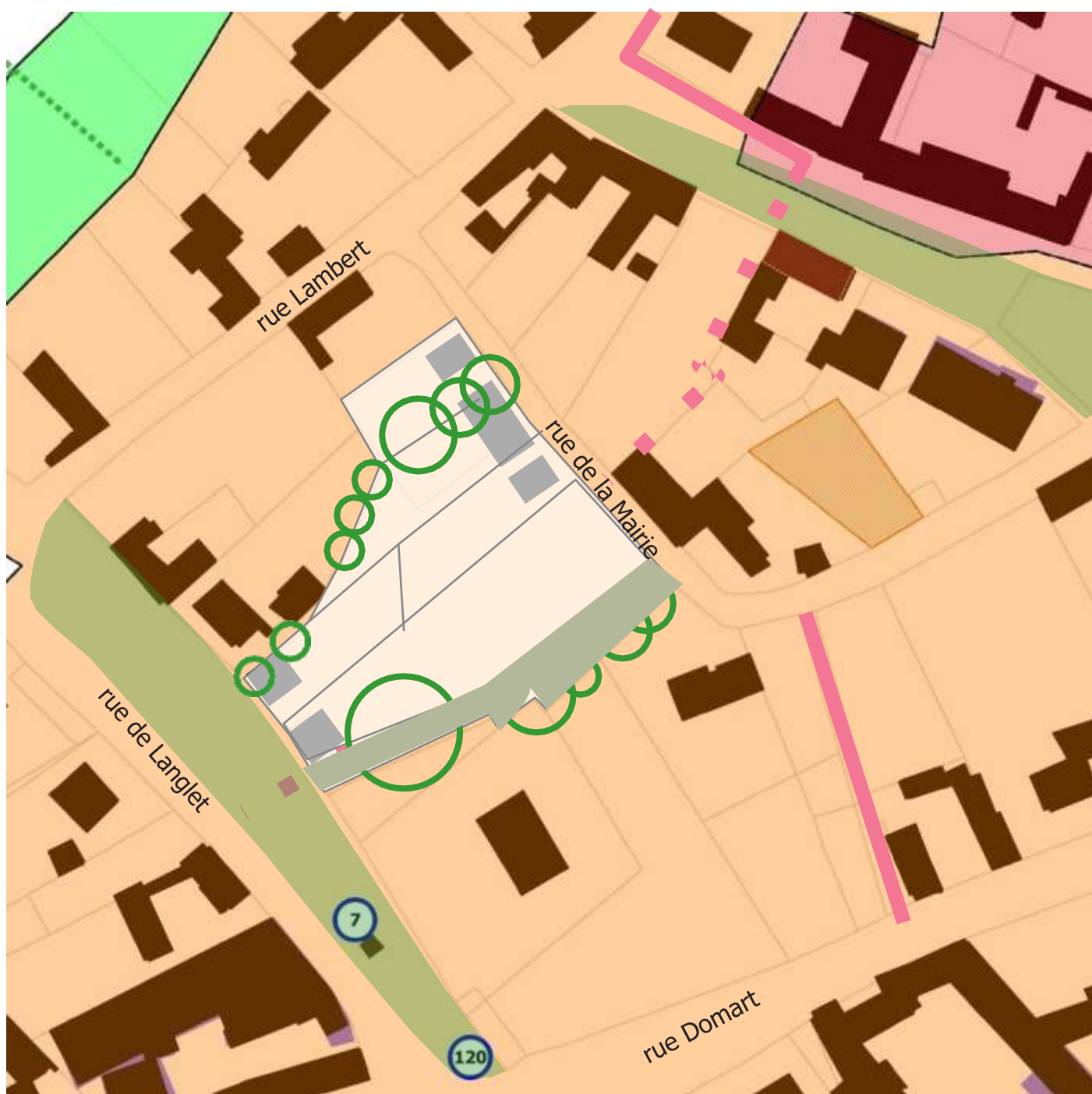
Type de zonage : **UB**

Superficie : **4010m2**

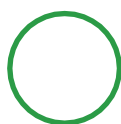
Nombre de logements envisagés : **5 pavillons**

Densité moyenne : **12 log./ha**

I.3.B LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT



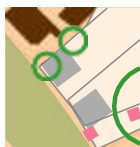
ECHELLE 1/1200



S'appuyer sur la trame bocagère existante pour installer les parcelles bâties



Raccorder et développer le réseau des sentes

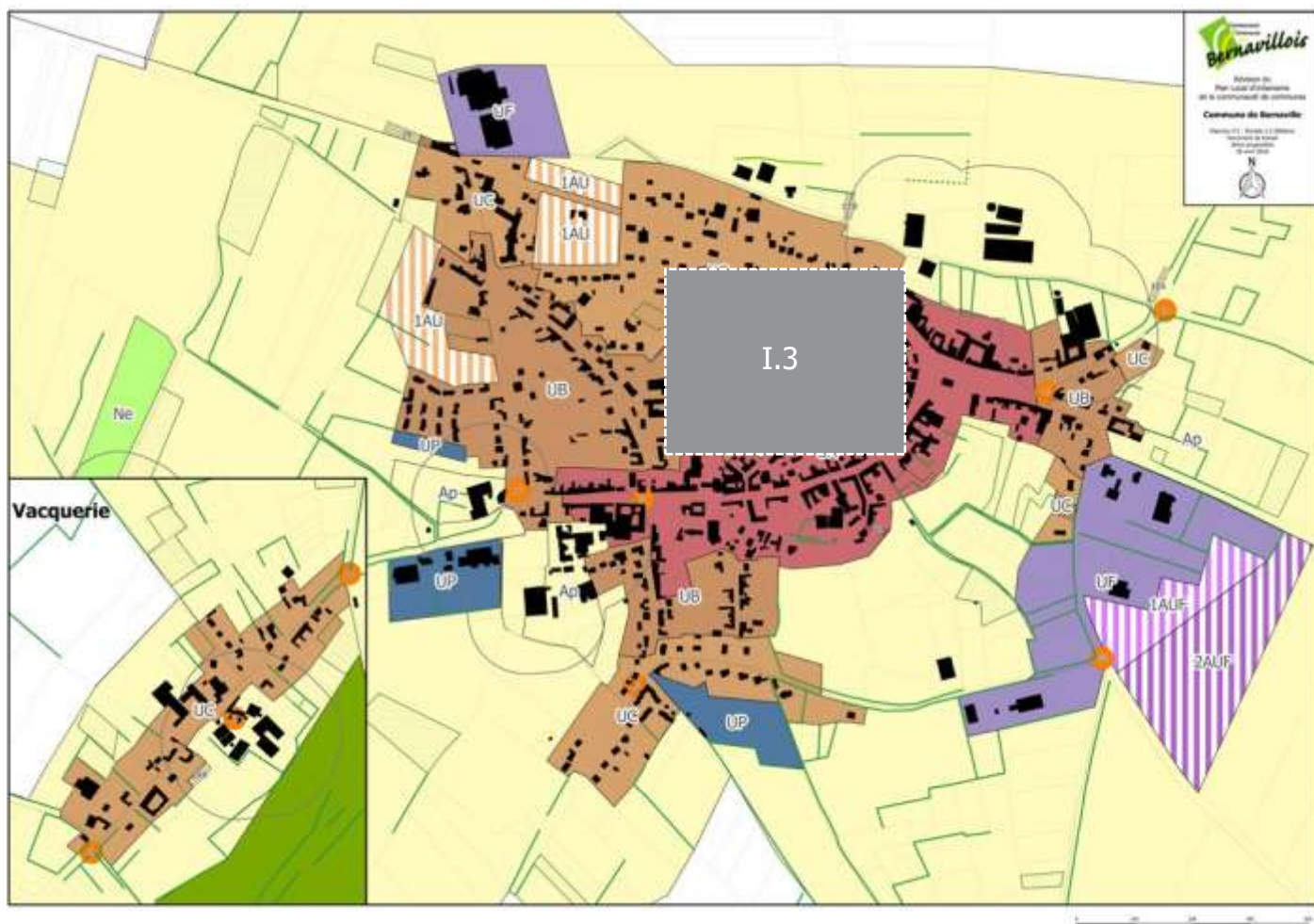


Prévoir un alignement du bâti à l'usoir. Une trame parcellaire irrégulière et un front à rue à fragmenter (alternance maison/jardin)



Aménager un espace public végétalisé et ouvert sur la sente

I.4 / BERNAVILLE - Centre



I.4.A DONNÉES CLÉS

Type de zonage : **1AUa1+1AUa1+1AUa1**

Superficie : **3400+7100+21400 = 32000m²**

Nombre de logements envisagés : **Au minimum 50 logements dont : au minimum 10 logements individuels denses ou collectifs et le solde du foncier disponible occupé par des pavillons**

Phasage :

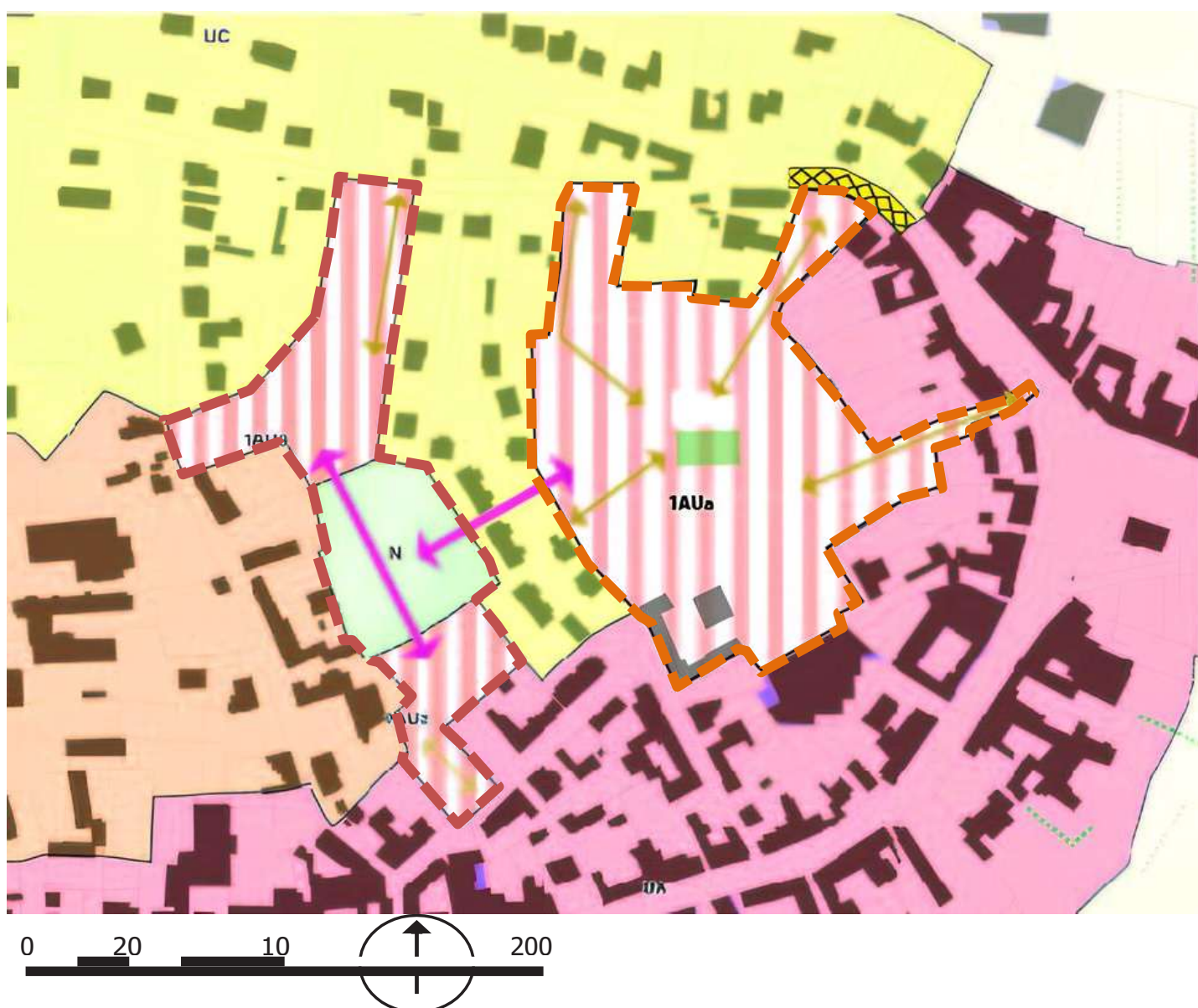
Phase 1 : réalisation de l'écoquartier

Phase 2 : à condition de la réalisation de 75% du programme de la phase 1 et pas avant le 1^{er} janvier 2031 (afin de répondre aux enjeux de la loi Climat et Résilience).

Densité moyenne : **16 log./ha**

Phasageeffffffff

I.4.B LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT



Accès et voiries à créer

Liaisons douces à organiser entre les espaces composant la zone de développement

Placette centrale à créer



Cône de visibilité à préserver (stationnement et plantations hautes à proscrire) - Une visibilité minimale et libre de tout obstacle de 50 mètres doit être impérativement garantie et préservée à la sortie de la parcelle sur les véhicules circulant en provenance de l'Est.

Phasage du projet

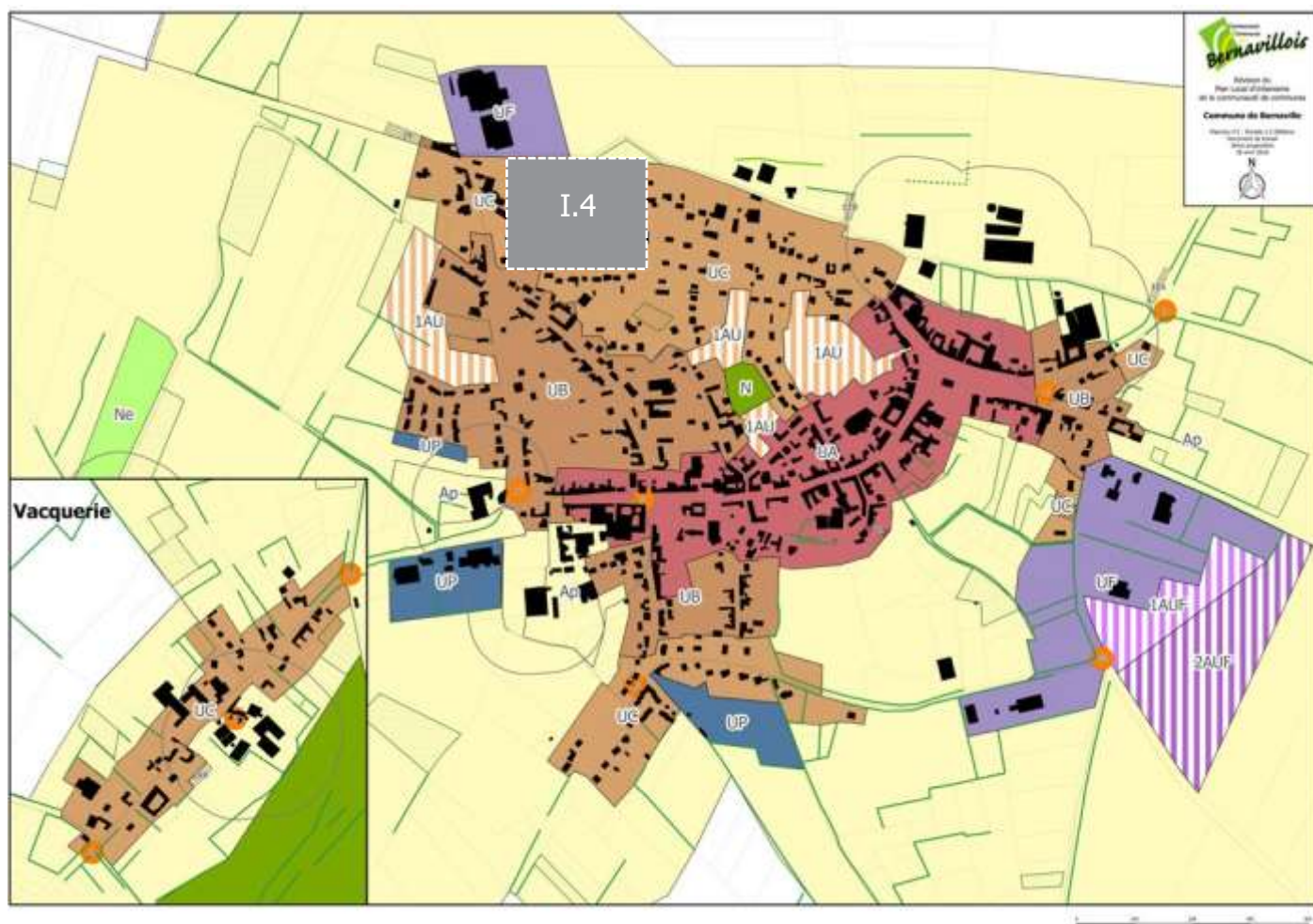


Phase 1 – réalisation de l'écoquartier



Phase 2 – à condition de la réalisation de 75% du programme de la phase 1

I.5 / BERNAVILLE - Entrée ouest



I.5.A DONNÉES CLÉS

Type de zonage : **1AUa1+1AUa1**

Superficie : **10000+12000 = 25200m²**

Densité moyenne : **Phase 1 : prévoir au moins 6 logements à destination de la gendarmerie**

Phase 2 : 23 logements

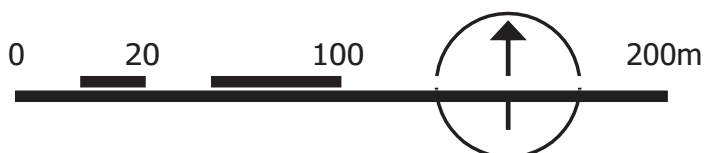
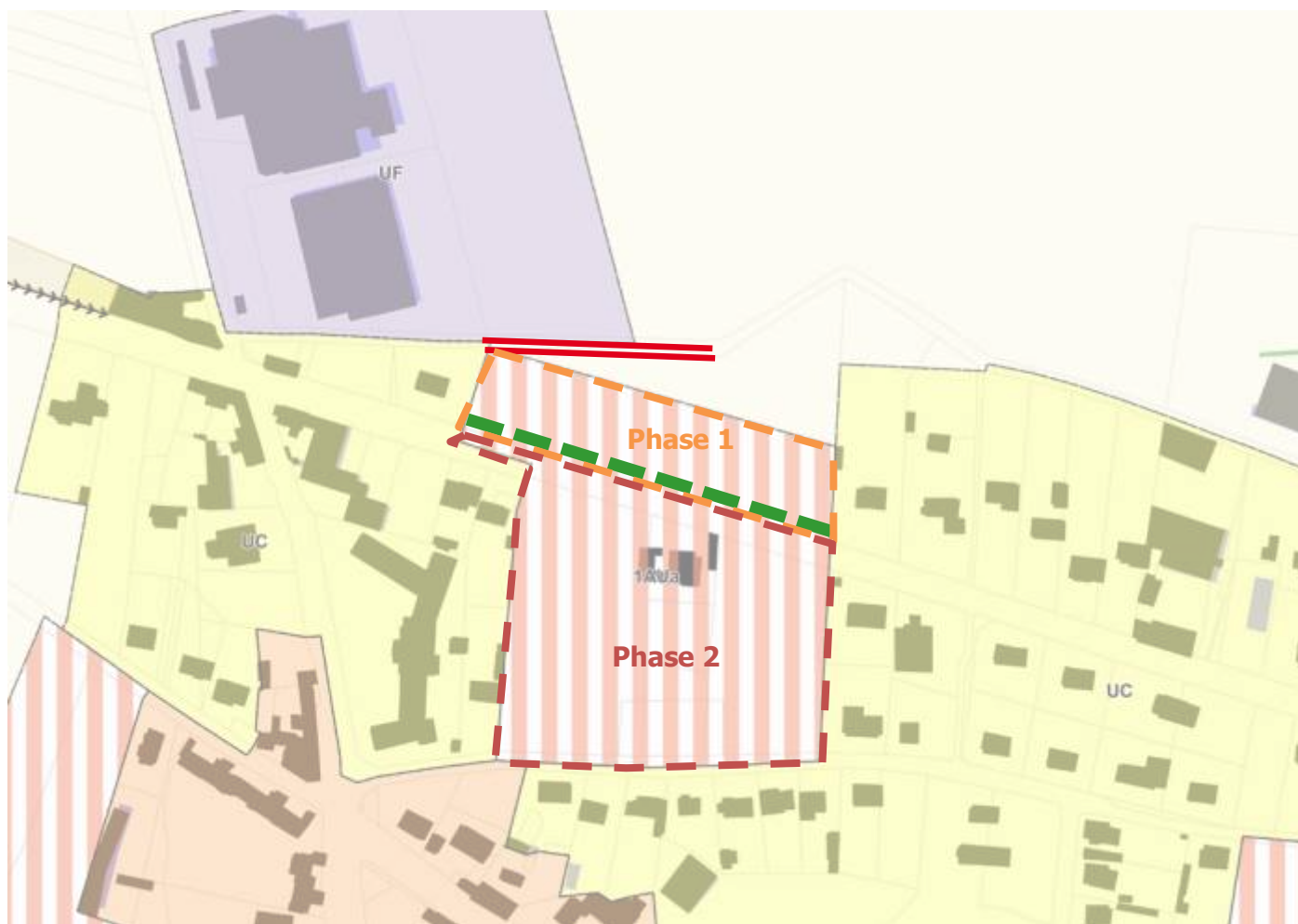
**29
logements**

Phasage :

Phase 1 : opération mixte logements et équipement d'intérêt général et/ou public (gendarmerie)

Phase 2 : opération de logements

I.5.B LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT



Mise en cohérence les clôtures sur rue et gestion qualitative de l'entrée de la commune



Interdire les accès motorisés depuis le tour de ville

Phasage du projet

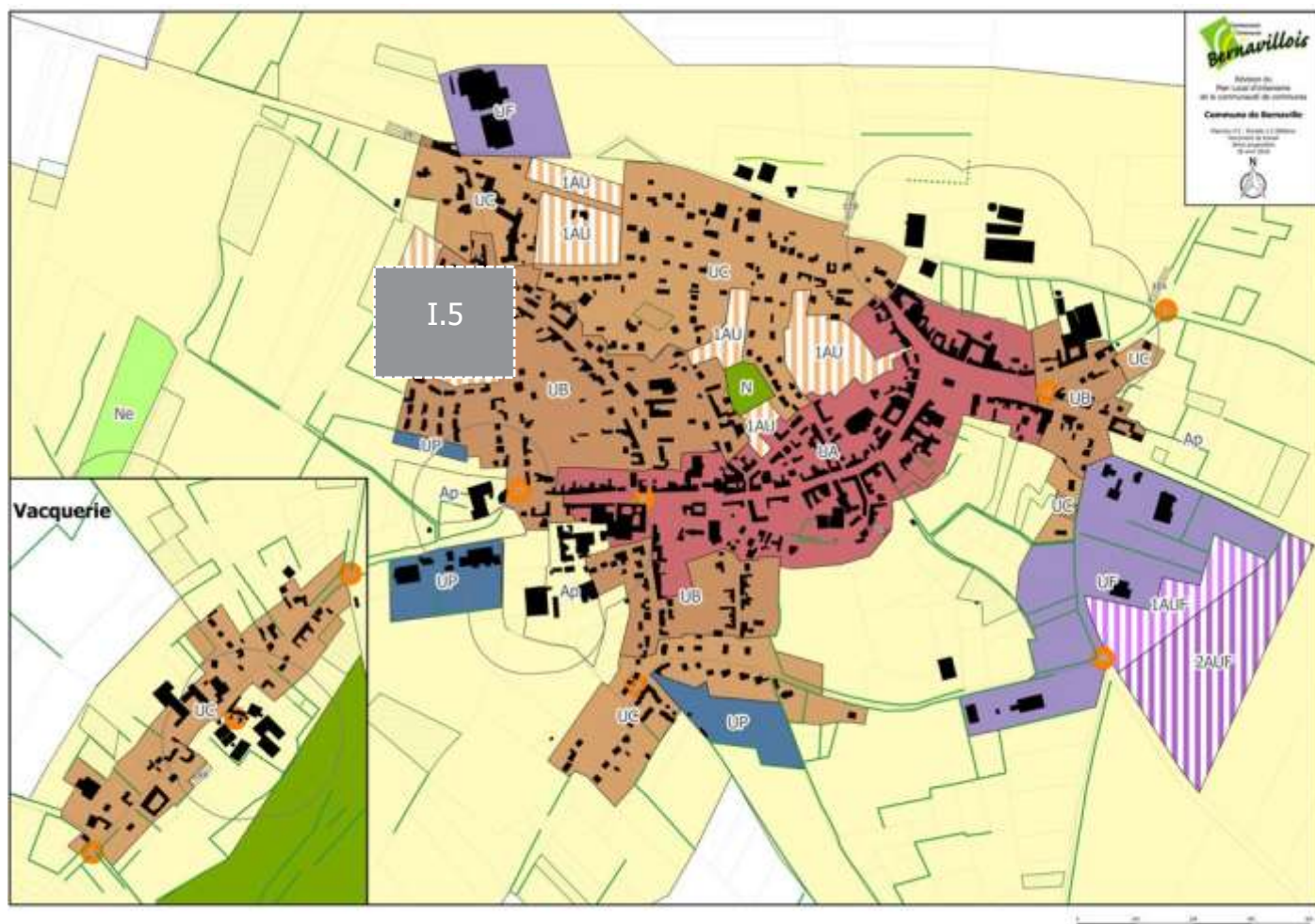


Phase 1 – opération mixte de 6 logements et d'équipement d'intérêt général et/ ou public (gendarmerie)



Phase 2 – opération de 23 logements

I.6 / BERNAVILLE - Rive ouest



I.6.A DONNÉES CLÉS

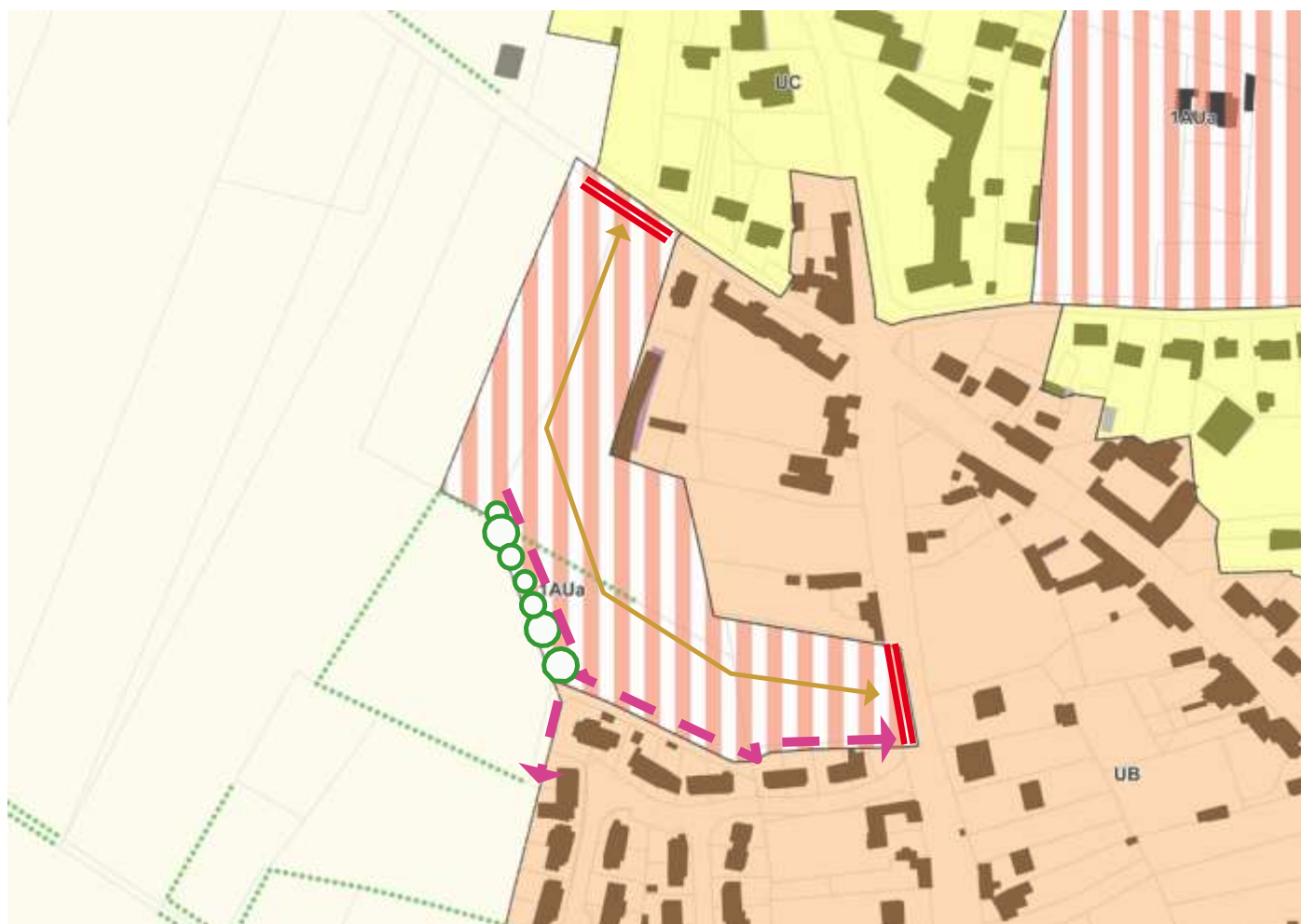
Type de zonage : **1AUa1**

Superficie : **22800m²**

Nombre de logements envisagés : **18 pavillons + 27 individuels denses = 45 log.**

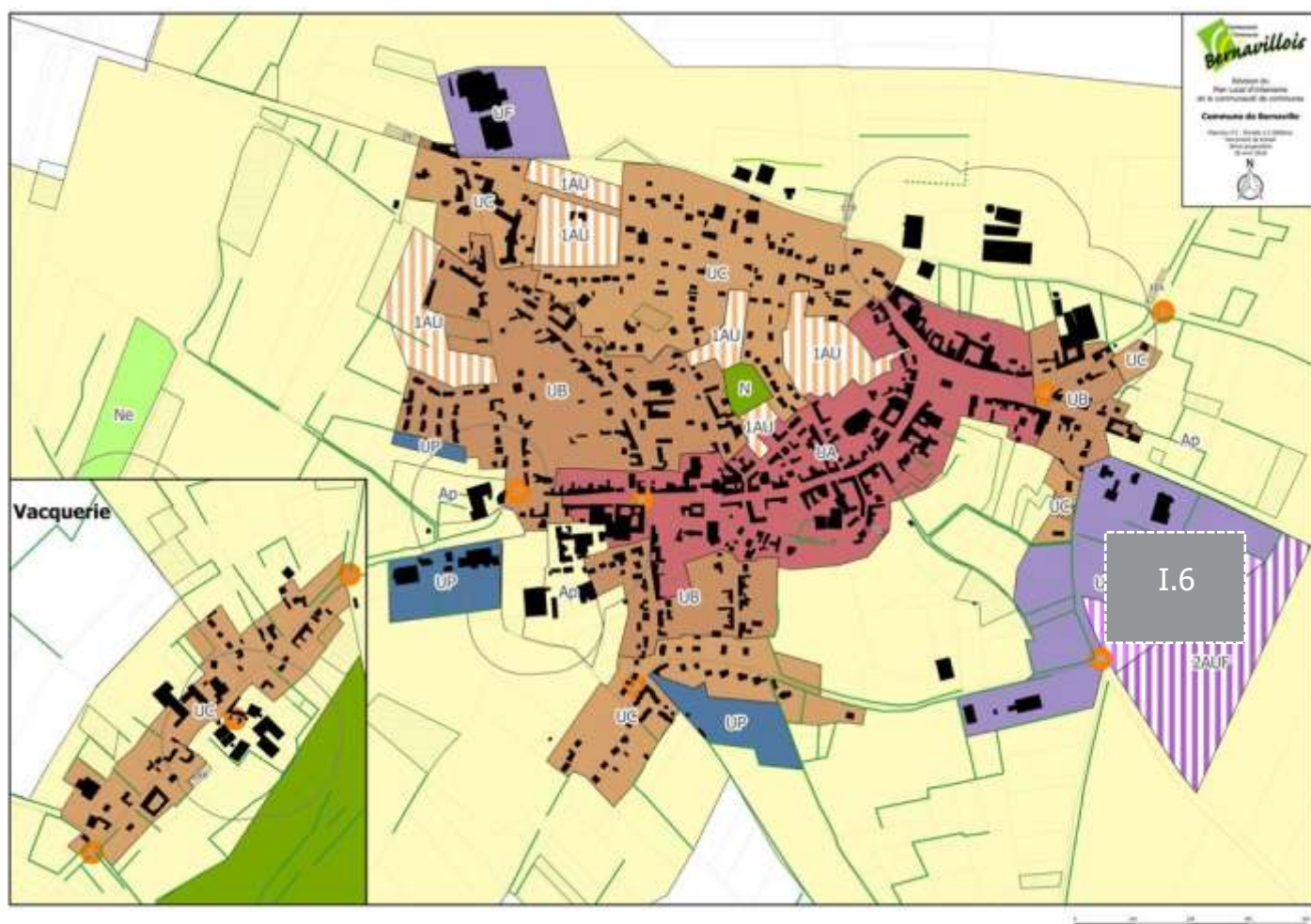
Densité moyenne : **20 log./ha**

I.6.B LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT



-  Accès et voiries à créer
-  Liaisons douces à préserver et renforcer
-  Structure paysagère à créer : elle constituera une zone tampon et jouera le rôle d'intégration visuelle et de protection des intempéries.
-  Interdiction des accès individuels

I.7 / BERNAVILLE - Zone d'activité



I.7.A DONNÉES CLÉS

Type de zonage : **1AUf1+1AUf2**

Superficie : **83600m²**

Nombre de logements envisagés : **Vocation exclusivement économique**

Densité moyenne : **/**

I.7.B LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT



Accès et voiries à créer



Structure paysagère à créer : elle constituera une zone tampon et jouera le rôle d'intégration visuelle et de protection des intempéries.



Interdiction des accès individuels

I.8 / BONNEVILLE - le stade



I.8.A DONNÉES CLÉS

Type de zonage : **1AU**

Superficie : **8644m²**

Nombre de logements envisagés : **8**

Densité moyenne : **10 log./ha**

I.8.B LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT



ECHELLE 1/1500

- ■ ■ ■ Raccorder et développer le réseau des sentes
- ■ ■ ■ création d'une noue pour infiltrer les eaux de ruissellement



Assurer une desserte de la zone AU



Préserver les alignements existants



Planter une nouvelle haie



Aménager un espace public végétalisé planté sur la frange nord support à la fois d'une liaison douce et d'un ouvrage permettant l'infiltration des eaux du quartier.

I.9 / CANDAS - Rue du Valheureux



I.9.A DONNÉES CLÉS

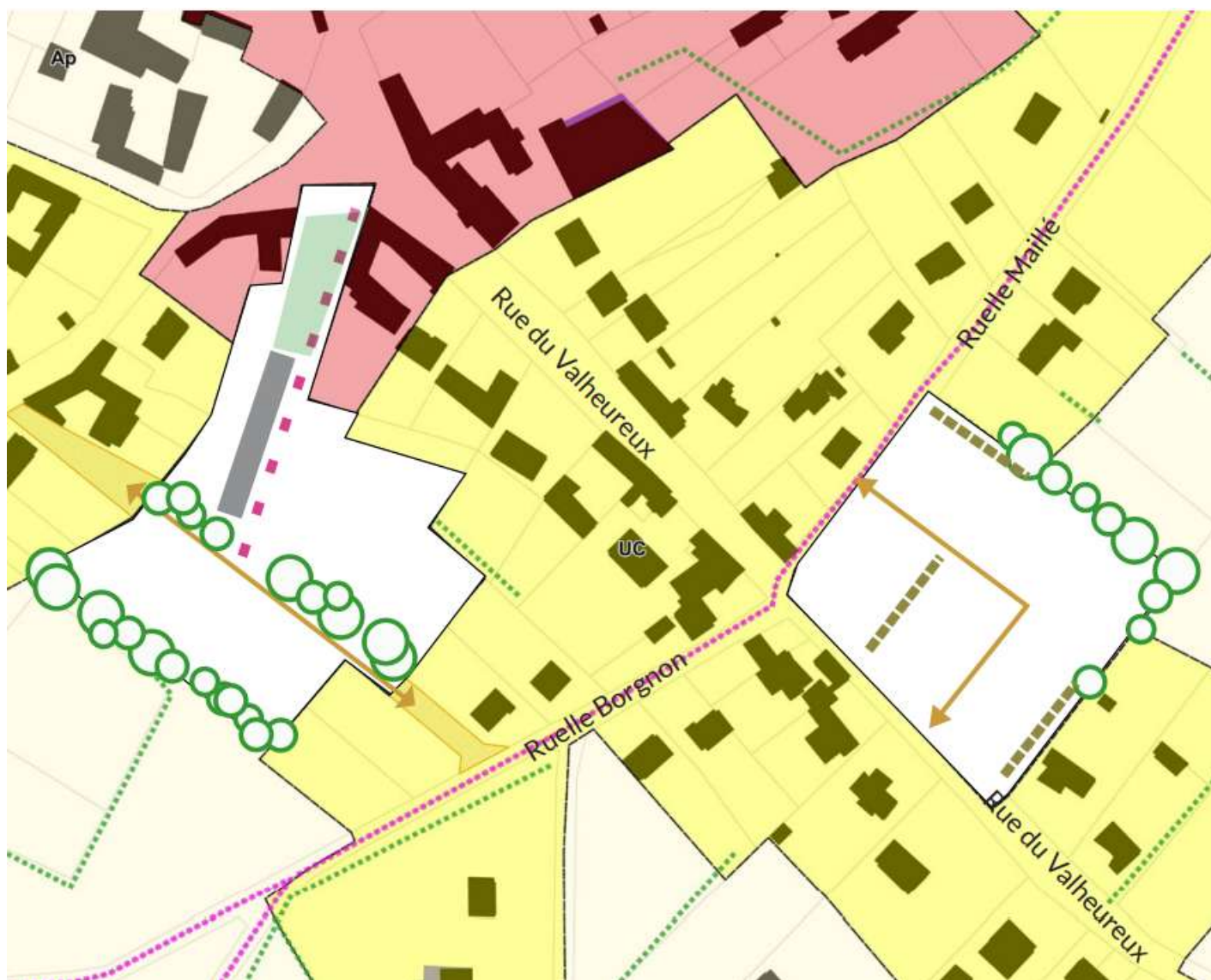
Type de zonage : **2AUa1+2AUa1**

Superficie : **10800m²+ 8700m²**

Nombre de logements envisagés : **16+12**

Densité moyenne : **15 log./ha**

I.9.B LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT



-  Aménager d'une voirie au centre de la parcelle, débouchant sur le réseau viaire existant, en passant éventuellement par les deux parcelles acquises par la commune à cet effet.
-  Aménager un espace public végétalisé et une liaison douce à l'articulation avec le cœur du village
-  Planter des cordons d'arbustes et d'arbres de haut jet pour qualifier les limites entre espace urbanisé et espace agricole, ou pour structurer le quartier en bordure des espaces publics.
-  Prévoir une part de logement aidé, à implanter de préférence sur les parcelles les moins profondes
-  Doubler les clôtures de haies à mi hauteur sur les limites séparatives

I.10 / CANDAS - Rue de la gare



I.10.A DONNÉES CLÉS

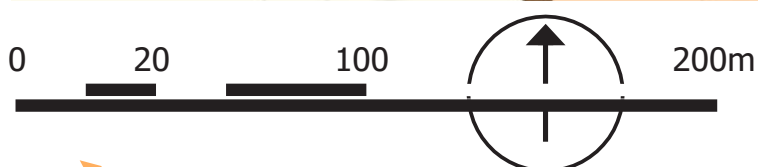
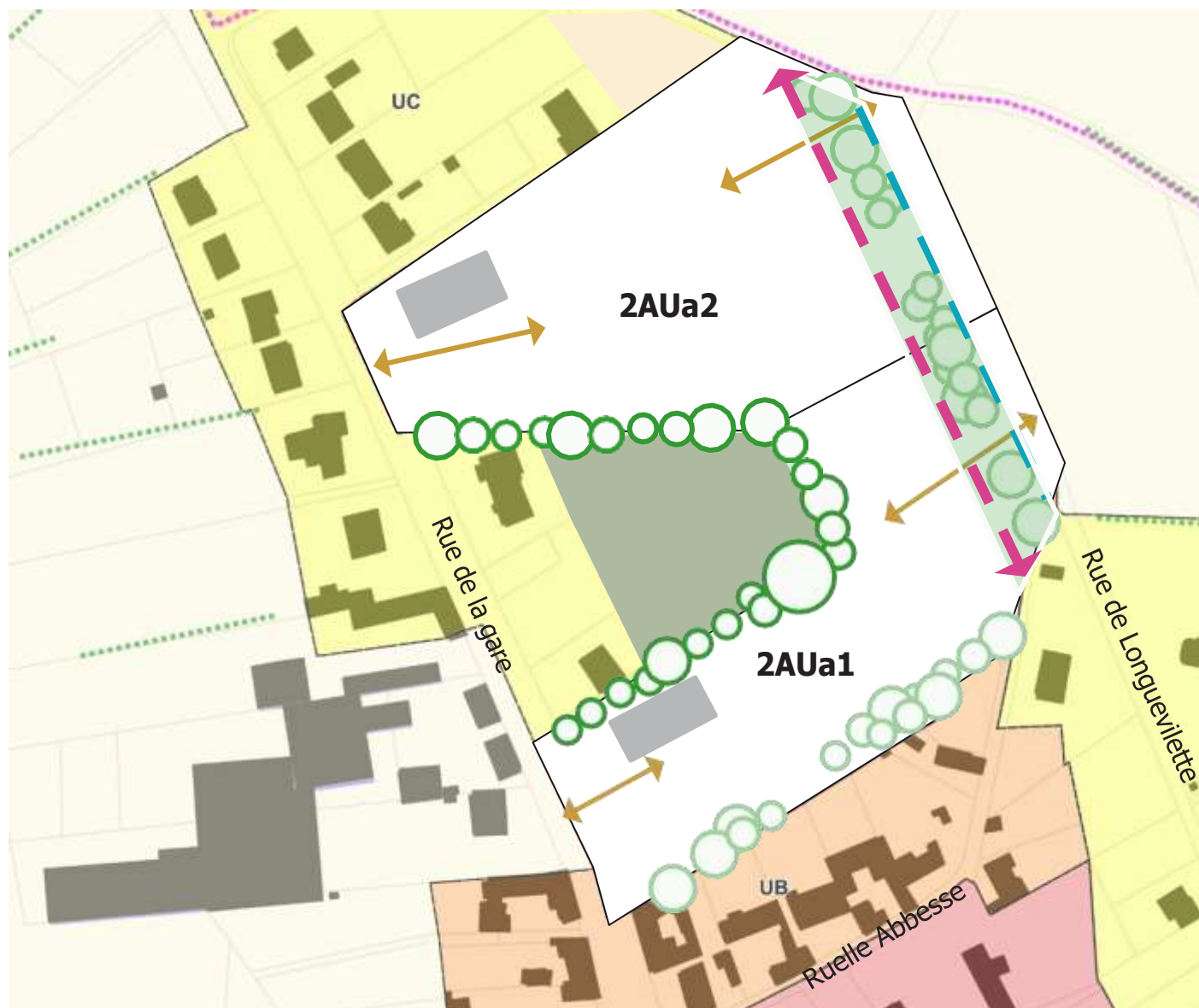
Type de zonage : **2AUa1+2AUa2**

Superficie : **12200m²+ 15800m²**

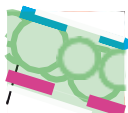
Nombre de logements envisagés : **18+22**

Densité moyenne : **15 log./ha**

I.10.B LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT



Assurer une desserte traversante aux deux secteurs AU



Aménager un espace public végétalisé planté sur la frange nord est des nouveaux quartiers, support à la fois d'une liaison douce et d'un ouvrage permettant l'infiltration des eaux du quartier



Préserver les alignements existants



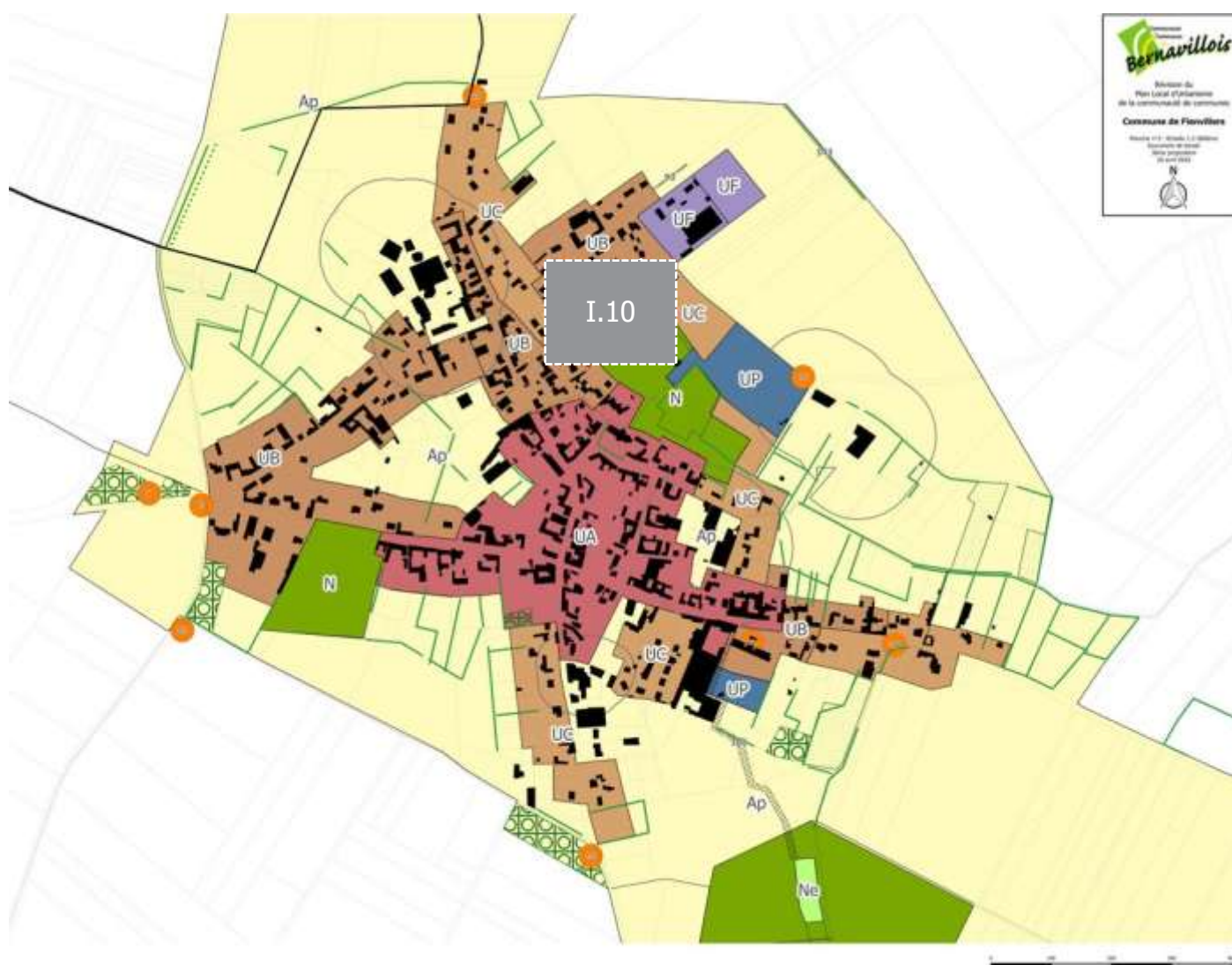
Planter en limite des parcelles urbanisées préexistantes



Prévoir une part de logement aidé, à implanter de préférence sur les parcelles les moins profondes

2AUa2 2eme tranche de l'opération, à n'ouvrir à l'urbanisation qu'une fois que les autres secteurs seront achevés

I.11 / FIENVILLERS - La grande pâture



I.11.A DONNÉES CLÉS

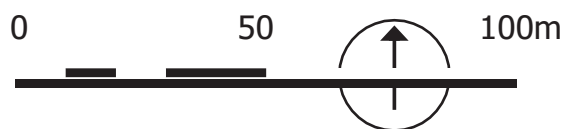
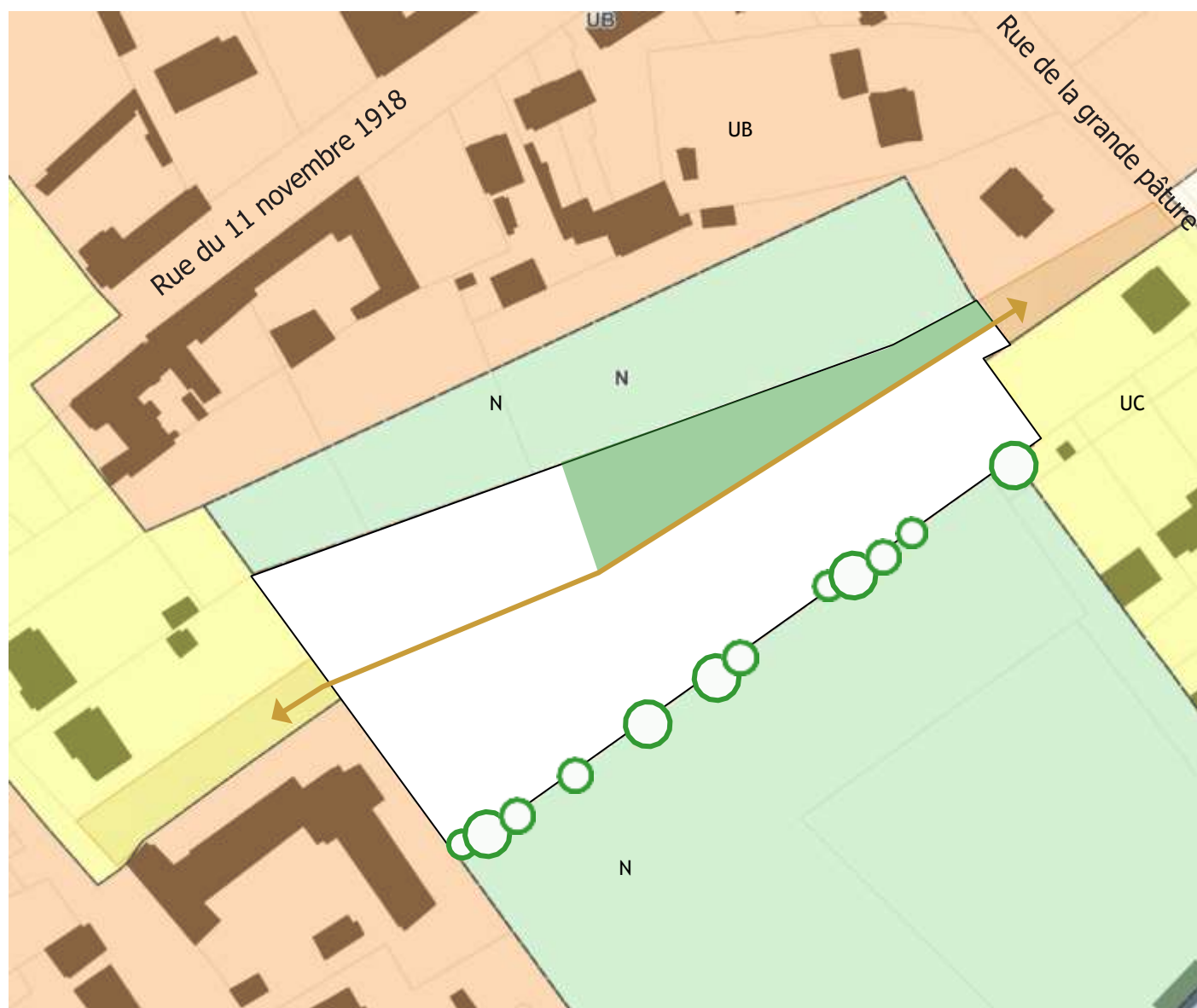
Type de zonage : **1AUa1**

Superficie : **7500m²**

Nombre de logements envisagés : **10**

Densité moyenne : **13 log./ha**

I.11.B LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT



↙ Aménager d'une voirie au centre de la parcelle, débouchant sur le réseau viaire existant en passant par les deux parcelles acquises par la commune à cet effet.

■ Aménager un espace public végétalisé et ouvert sur la voirie sur le linéaire trop étroit pour accueillir des logements.

○ Planter des arbustes, vergers et arbres de haut jet à l'arrière du bâti pour composer une épaisseur végétale discontinue sur la pâture

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

II. LES OAP THÉMATIQUES

II.1 / Aménagements d'ouvrages hydrauliques

II.1.A / CONTEXTE

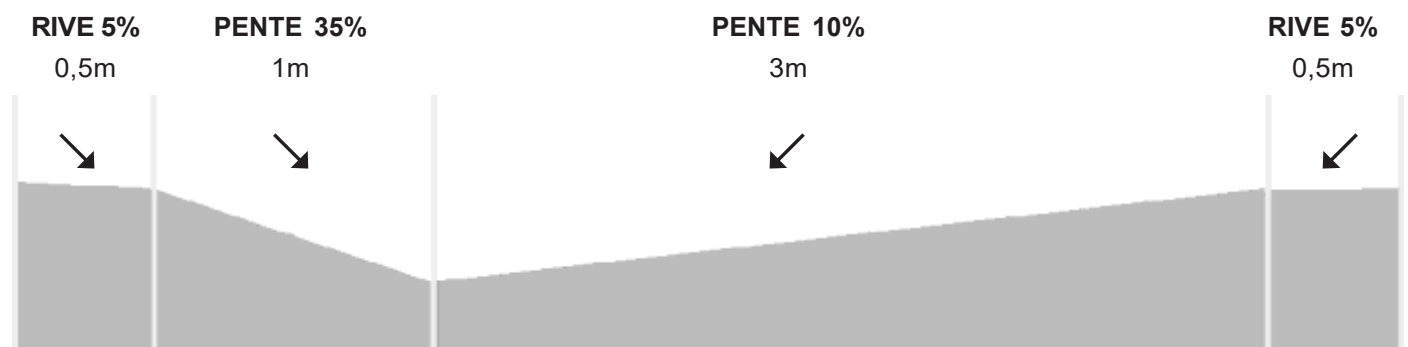
L'intercommunalité s'est engagée dans l'aménagement de nombreux ouvrages hydrauliques visant à réguler les dysfonctionnements constatés dans la gestion des eaux.
Leur implantation au coeur des bourgs a été privilégiée.

II.1.B / OBJECTIFS

- Faire contribuer ces ouvrages à la qualité du cadre de vie des villages
- Limiter les coûts de gestion (optimisation du foncier et des outils disponibles)
- Requalifier les espaces ouverts (fonction technique et support d'usage)

II.1.C / LES PRINCIPES

. Créer des profils de pentes doux



Exemple de gestion schématique de la pente sur un ouvrage de 4m de profil.

LE CADRE TECHNIQUE

- Créer des profils de pentes compris entre 10 et 35%
- Aménager des rives de 50cm d'épaisseur minimum

LES INTENTIONS

- Maintenir le site ouvert au public
- Assurer l'entretien avec l'outillage dont dispose déjà la collectivité
- Pérenniser l'aménagement dans son environnement

Végétaliser l'ouvrage

LE CADRE TECHNIQUE

- Planter le fond de l'ouvrage d'hélophytes
- Engazonner le reste

LES INTENTIONS

- Utiliser ce levier technique pour embellir et fleurir les villages
- Laisser la possibilité aux habitants d'investir ces espaces par temps sec



Un exemple d'espace vert «inondable»



Un exemple de fossé planté



Iris
pseudacorus



Phalaris
arundinacea



Filipendula
ulmaria



Lythrum
salicaria



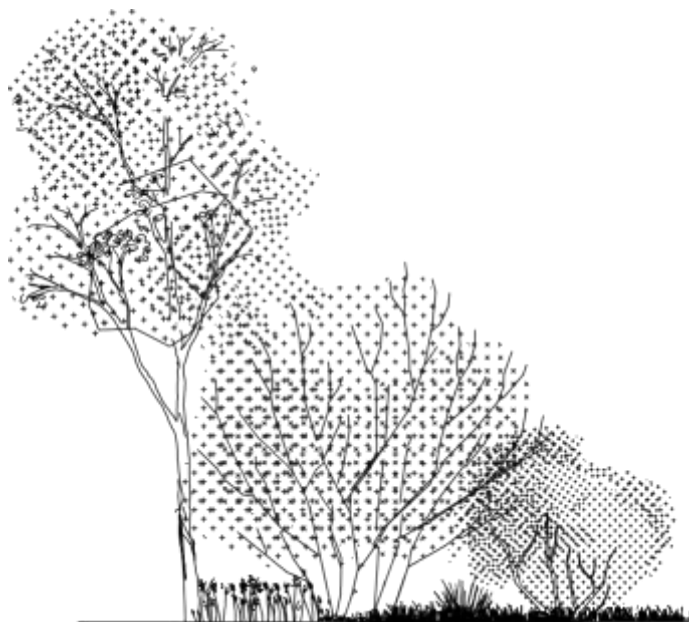
Caltha
palustris

Privilégier les espèces d'hélophytes proposant le meilleur rapport entre résistance à la sécheresse et fleurissement

II.2 / La haie dans le Bernavillois

II.2.A / CONTEXTE

L'intercommunalité s'est engagée à réfréner la disparition progressive du réseau de haie. Ces haies étant la résultante d'un passé bocager à l'origine du paysage des villages du bernavillois. Ces haies sont à la fois structure de la silhouette du bourg et aussi ponctuent l'intégralité du territoire agricole : plateaux, versants et vallées.



Haie bocagère typique du bernavillois avec 4 strates (arborée, arbustive, buissonnante et herbacée)



II.2.B / OBJECTIFS

- adapter le choix des essences au sol et au climat
- développer la biodiversité étant donné que ces haies sont des abris importants pour la faune
- soutenir les corridors écologiques repérés à l'échelle intercommunale et départementale

LISTE DES ESSENCES ENDEMIQUES

strate arborée

Alisier torminal
Chêne pédonculé
Cormier
Erable plane
Erable sycomore
Frêne commun
Hêtre
Merisier
Noyer commun
Orme lutèce
Cerisier à grappe
Charme commun
Erable champêtre
Poirier commun
Pommier commun
Prunier myrobolan
Sorbier des oiseleurs
Tilleul à petite feuille
Tilleul à large feuilles

strate arbustive

Ajonc d'Europe
Argousier
Aubépine monogyne
Bourdaïne
Camerisier à balai
Cassis
Cerisier Ste Lucie
Cornouiller sanguin
Cornouiller mâle
Eglantier
Framboisier
Fusain d'Europe
Genévrier
Groseiller commun

strate arborée et arbustive humide

Groseiller à maquereau
Houx commun
Lierre
Néflier
Nerprun purgatif
Noisetier commun
Prunellier
Ronce
Sureau noir
Sureau rouge
Troène vulgaire
Viorne lantane
Viorne obier
Peuplier grisard
Peuplier blanc
Aulne glutineux
Saule blanc
Saule des vanniers
Saule marsault
Saule pourpre

II.3 La haie en limite de bourg

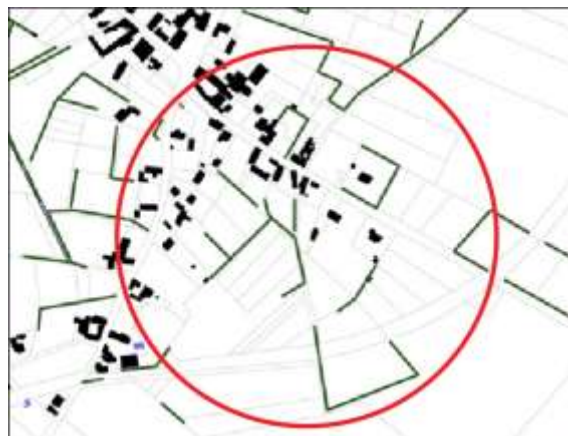
II.3.A / CONTEXTE

- en fond de parcelle construite là où le jardin s'ouvre sur le grand paysage, en limite entre la zone agricole et le village

II.3.B / OBJECTIFS

- protéger le jardin du vent
- créer une frange végétale enveloppant les bourgs
- maintenir les courtils

Conteville : exemple de parcelles construites où une reconstitution du bocage serait nécessaire



II.4 La haie structure des chemins

II.4.A / CONTEXTE

- le long de tous les nouveaux chemins qui sont créés

II.4.B / OBJECTIFS

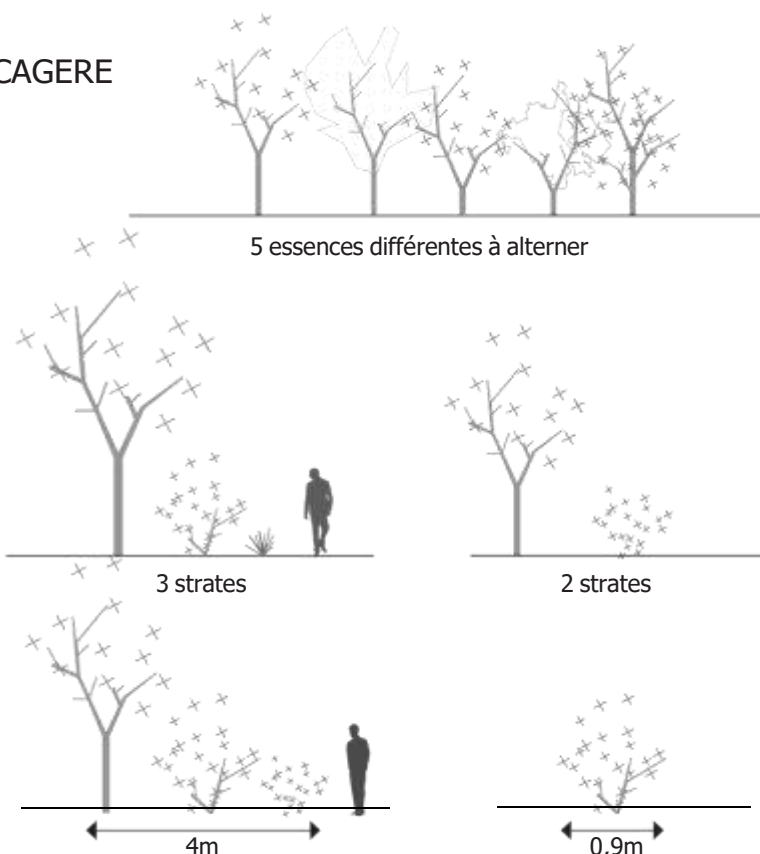
- protéger les chemins du vents
- signaler les chemins de randonnée

Berneuil : création d'un nouveau chemin nécessitant l'implantation d'une haie de part et d'autre du chemin



COMMENT IMPLANter UNE HAIE BOCAGERE

- mixité des essences : entre 5 à 10 essences à alterner. Une haie bocagère est caractérisée par la diversité des essences qui la composent.
- alternance des hauteurs : entre 2 et 4 strates. Une haie bocagère est composée de 4 strates (arborée, arbustive, buissonnante et herbacée).
- ampleur des plantations : entre 0.9 et 6m. La largeur de la haie implantée peut varier en fonction de la largeur disponible.



II.5/ Les grandes dents creuses

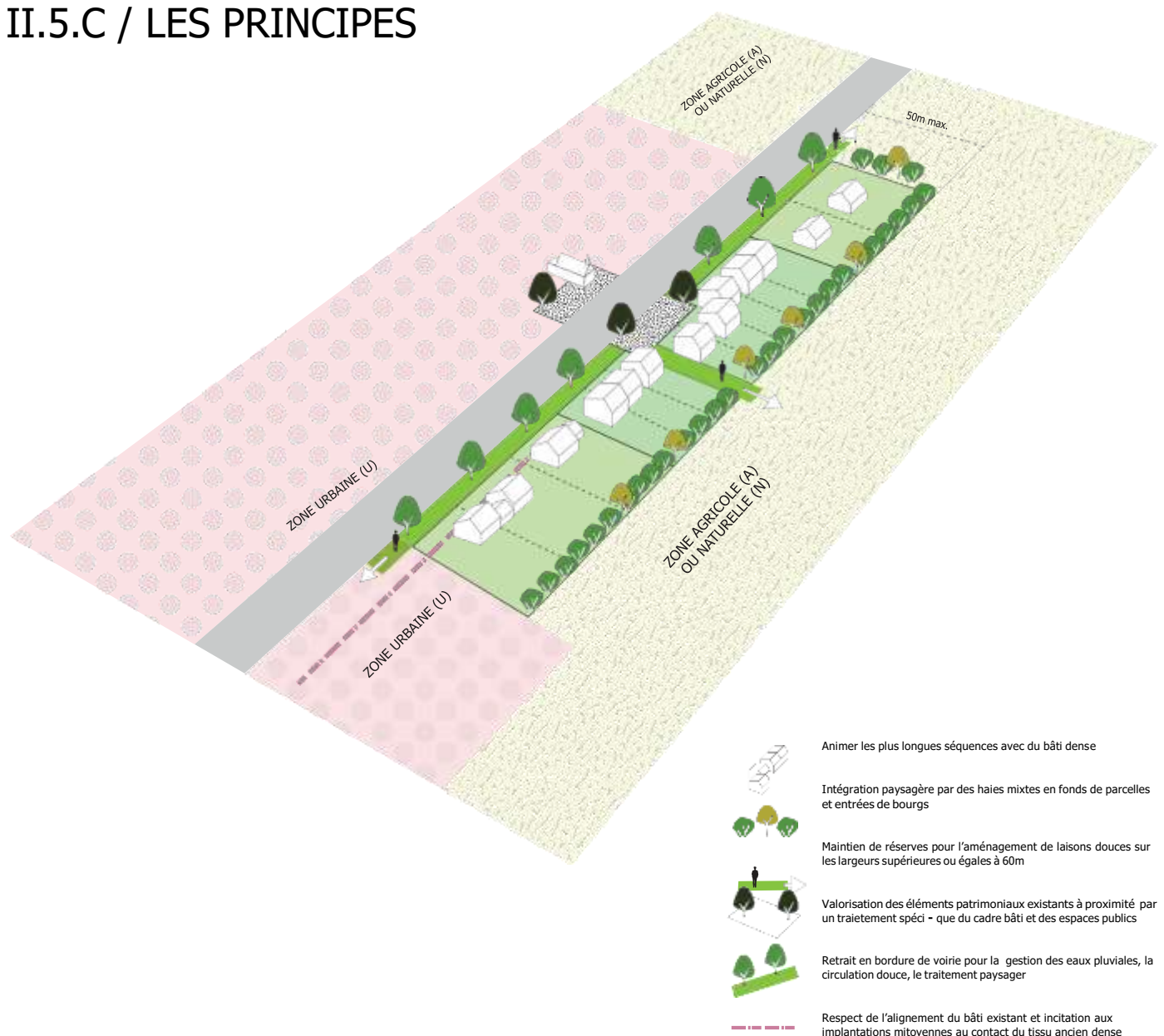
II.5.A/ CONTEXTE

Des tènements fonciers potentiellement mobilisables d'une surface supérieure à 2000m² ont été identifiés dans les zones U du tissu urbain des communes. L'urbanisation de ces pièces représentant une part importante du foncier disponible des communes et étant susceptible d'avoir un impact fort sur la qualité du cadre de vie, une OAP thématique «grandes dents creuses» a été réalisée pour en conditionner l'aménagement.

II.5.B / OBJECTIFS

- Valoriser le gisement foncier et prendre en compte les objectifs du SCOT
- Contribuer à la qualité du cadre de vie

II.5.C / LES PRINCIPES



II.5.D / ATLAS CARTOGRAPHIQUE

Table des cartographies annexées

Numéro de la dent creuse	Communes concernées	Typologies des communes selon le SCoT du Grand Amiénois	Densités brutes minimales recherchées	Superficie en m ²	Equivalent logement	Largeur du front à rue en m	Largeur moyenne des lots en m
84	Autheux	Commune rurale	13 log/ha	2640	3	53	18
88	Autheux	Commune rurale	13 log/ha	3469	5	78	17
205	Béalcourt	Commune rurale	13 log/ha	3015	4	54	14
310	Beaumetz	Commune rurale	13 log/ha	2465	3	53	18
436	Bernaville	Pôle de proximité	15 log/ha	2656	4	30	8
437	Bernaville	Pôle de proximité	15 log/ha	2850	4	45	11
440	Bernaville	Pôle de proximité	15 log/ha	3421	5	93	19
1109	Bernaville	Pôle de proximité	15 log/ha	3632	5	80	16
4807	Bernaville	Pôle de proximité	15 log/ha	4396	7	109	16
173	Berneuil	Commune rurale	13 log/ha	2566	3	47	16
4296	Fienvillers	Commune rurale	13 log/ha	2600	3	48	16
4525	Fienvillers	Commune rurale	13 log/ha	3323	4	51	13
50	Frohen-sur-Authie	Commune rurale	13 log/ha	2510	3	64	21
94	Heuzecourt	Commune rurale	13 log/ha	4486	6	89	15
370	Mézerolles	Commune rurale	13 log/ha	2780	4	107	30



AUTHEUX
DENT CREUSE n°84
2640m²



BEALCOURT
 DENT CREUSE n°205
 3015m²



BEAUMETZ
DENT CREUSE n°310
2465m²



BERNAVILLE
DENT CREUSE n°436
2656m²



BERNAVILLE
DENT CREUSE n°437
2850m²



BERNAVILLE
DENT CREUSE n°440
3421m²



BERNAVILLE
DENT CREUSE n°1109
3632m²



BERNAVILLE
DENT CREUSE n°4807
4396m²



BERNEUIL
DENT CREUSE n°173
2566m²



FIENVILLERS
DENT CREUSE n°4296
2600m²



FIENVILLERS
DENT CREUSE n°4525
3323m²



FROHEN-SUR-AUTHIE
DENT CREUSE n°50
2510m²



HEUZECOURT
 DENT CREUSE n°94
 4486m²



MEZEROLLES
DENT CREUSE n°370
2780m²